



21^{ème} RALLYE ORTHEZ-BEARN

Communiqué N°1

Suite à grand nombre d'engagés, nous sommes dans l'obligation d'appliquer la réglementation générale des rallyes.

Le nombre d'engagés est limité à 130 concurrents. (Additif N°1)

La liste des engagés sera établi en priorité en fonction du respect de la réglementation à savoir :

- Feuille d'engagement remplie **complètement** (nom / prénom du concurrent, pilote, copilote, adresses, N° de licence/code ASA, N° de course, etc.)
- Chèque ou virement du montant de l'engagement (550 €). Les chèques ne seront encaissés qu'après le rallye. Possibilité d'échanger votre chèque contre de l'espèce lors des vérifications administratives.

La liste des engagés sera publiée en fonction. Tous les concurrents ne répondant pas aux critères seront mis sur liste d'attente de manière à privilégier les concurrents qui se sont engagés régulièrement.

Les concurrents régulièrement engagés mais qui ne pourront pas participer, merci de nous prévenir le plus vite possible afin de libérer des places.

Nous vous prions de bien vouloir être compréhensif à cette rigueur incontournable pour le bien de tous.

Le comité d'organisation.